

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ANNEXE SPORTIFS ÉLITES

## Définition

Est défini comme « élite » un sportif qui remplit au moins une des conditions suivantes sur l'année N-1 ou N :

- a. Participer aux épreuves « Ironman », « Ironman 70.3 », « Challenge family », « PTO », « XTerra », « Otillo », « Yotta XP », « Super League » en catégorie élite ou professionnelle
- b. Participer au Grand Prix de Triathlon ou Duathlon de D1 ou de D2
- c. Être inscrit sur liste ministérielle
- d. Participer à une épreuve enchaînée en catégorie élite ou professionnelle

## Champ d'application

Les conditions générales de vente (C.G.V.) s'appliquent aux sportifs élites à l'exception du paragraphe « Prix » qui est remplacé par le paragraphe « Prix sportifs élites » et du paragraphe « Paiement » qui est remplacé par le paragraphe « Paiement sportifs élites ».

## Prix sportifs élites

Le prix de la prestation est de 150 euros par mois + 10% des primes\*

\*Dans le cas ou pour un même événement une prime de départ et une prime de course sont versées, les 10% s'appliquent uniquement à la prime dont le montant est le plus élevé.

## Prime de départ

Est défini comme prime de départ, toute prime financière versée au sportif pour sa participation à une compétition ou à un classement à l'issue d'un ensemble de compétitions (liste non exhaustive) :

- Fédération Internationale (World Triathlon)
- Fédération Européenne (E.T.U.)
- Fédération Française (F.F.TRI.)
- Club d'appartenance du sportif
- IRONMAN

- Challenge Family
- XTerra
- Professional Triathlon Organisation (P.T.O.)
- Tout organisateur de course proposant une prime de départ

Ne sont pas considérées comme prime de départ les aides aux déplacements pour se rendre sur une course, les contrats de sponsoring ou de mécénats.

Ces primes peuvent être versées par une fédération, un club (dont le club d'appartenance du sportif), un organisateur.

## Prime de course

Est défini comme prime de course, toute prime financière versée au sportif pour son résultat à une compétition ou à un classement à l'issue d'un ensemble de compétition (liste non exhaustive) :

- Fédération internationale (World Triathlon)
- Fédération Européenne (E.T.U.)
- Fédération Française (F.F.TRI.)
- Club d'appartenance du sportif
- IRONMAN
- Challenge Family
- XTerra
- Professional Triathlon Organisation (P.T.O.)
- Tout organisateur de course disposant d'une grille de prix

Ne sont pas considérées comme prime de course les aides aux déplacements pour se rendre sur une course, les contrats de sponsoring ou de mécénats.

Ces primes peuvent être versées par une fédération, un club (dont le club d'appartenance du sportif), un organisateur.

## Paiement sportifs élités

Le paiement de l'abonnement du mois en cours est dû avant le 10 du mois. Il s'effectue par virement ou tout autre moyen de paiement.

En cas de retard de paiement supérieur à 15 jours, soit le 25 du mois, RSB Training se réserve le droit d'appliquer des pénalités de retard d'un montant forfaitaire de 30% du prix de l'abonnement.

Le paiement des primes de est dû au plus tard 90 jours après le versement de la prime. Il s'effectue par virement ou tout autre moyen de paiement.

---

Fait en deux exemplaires, le

**L'athlète**

*(Nom Prénom et signature  
précédés de la mention lu et approuvé)*

**RSB Training**



*Training*